

**Dossier de demande d'autorisation environnementale
pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter
Carrière de calcaire de « Coumeilles des Barrencs »,
Commune d'ESTAGEL.**

" En application de l'article R. 181-18 du Code de l'environnement, le Préfet a consulté pour avis, le 12 février 2026, le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, les communes de Calce, Cases-de-Pène, Estagel, Latour-de-France, Montner et Tautavel. Il est porté à la connaissance du public qu'aucun avis n'a été rendu sur le projet dans le délai de deux mois qui était imparti à ces collectivités pour répondre ".

Mention est ainsi faite, rendue publique sur le site internet dédié à la consultation, par Joëlle ESTELA METOIS, Commissaire Enquêtrice en charge de la consultation parallélisée organisée pour le dossier susvisé.

Le 4 mai 2026,

